



LE CFESSES



Un droit à la formation pour tous les salariés

Qu'est-ce que le CFESSES ?

Le **CFESSES** est un **congé de formation** qui permet d'apprendre sur :

- le monde du travail
- le fonctionnement de l'entreprise
- les droits des salariés
- les questions environnementales
- le rôle des syndicats

CFESSES veut dire :

Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les salariés
 - Syndiqués ou non
 - Sans condition d'ancienneté
 - Dans toutes les entreprises
-

Combien de jours ?

- 12 jours maximum par an
- 18 jours par an en cas de responsabilités syndicales

La formation dure au minimum une demi-journée.

Quelles formations ?

Des formations pour :

- mieux comprendre le monde du travail
- connaître ses droits
- participer au dialogue social
- agir pour l'environnement

Les formations sont faites par des organismes agréés.

- **Le CFESSES est un droit dont vous disposez**
 - **Il sert à apprendre et comprendre**
 - **Il est protégé par le Code du travail**
 - **Il concerne tous les salariés**
-

Comment en bénéficier ?

La demande doit être faite à l'employeur avant le départ en formation.

FO est à votre disposition pour en parler et vous accompagner dans la démarche.

